

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2016

PRESENTS :

MM	FRANCK	Bernard	Maire
	GUILLEMAIN	Pierre	Adjoint
	BRINGARD	Roger	Adjoint
Mme	BRECHBIEHL	Christiane	conseillère
MM.	ERNY	Michel	conseiller
	JAEGY	Sébastien	conseiller
Mmes	RIETH	Florence	conseillère
	ROTHRA	Marie-Jeanne	conseillère

Absents excusés : MM. COMPERE Jean-François (procuration à Mme Rothra) – LERCH Christophe (procuration à M. Bringard) - Mme WILHELM Marion

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 février 2016
2. Vote des taux d'imposition
3. Vote de l'enveloppe budgétaire pour le régime indemnitaire du personnel communal
4. Budgets primitifs 2016
 - Budget général
 - Budget forêt
5. Affectation des résultats de clôture 2015
6. Travaux 2016
7. Modification des statuts du syndicat départemental d'électricité
8. Projet ferme auberge du Grünholz
9. Achat parcelle de terrain
10. Divers

En début de séance, M. le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Désolidariser l'appartement du bâtiment salle des fêtes avec la partie accessible au public

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le rajout de ce point.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 FEVRIER 2016

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le compte-rendu du 26 février 2016.

2. FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune, qui fixent la taxe d'habitation, les impôts fonciers pour le bâti et le non bâti. Il estime que la pression fiscale pour les citoyens est suffisamment forte par ailleurs.

Les taux suivants seront appliqués pour les impôts locaux 2016 :

- Taxe d'habitation : 11.42
- Taxe foncière (bâti) : 14.92
- Taxe foncière (non bâti) : 50.92

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le maintien de ces taux.

3. VOTE DE L'ENVELOPPE COMPLEMENTAIRE POUR LE REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire explique que le salaire des employés est constitué en partie de prime.

L'enveloppe budgétaire prévue pour ces primes doit être votée par le conseil municipal. Monsieur le Maire explique le contenu et l'application de ces primes. Il propose un montant de 17 000 € pour l'année 2016. Le conseil municipal accepte à l'unanimité, l'inscription au budget 2016 de cette enveloppe budgétaire.

4. BUDGETS PRIMITIFS 2016

Monsieur le Maire propose un budget de fonctionnement rigoureux, nécessitant un strict contrôle des dépenses.

Le budget investissement proposé est un peu plus audacieux cette année. Des plans de relance de l'économie (en provenance de la nouvelle région et de l'état) laissent espérer l'obtention de subvention.

Les budgets primitifs sont proposés selon les tableaux ci-dessous :

Budget général :

Investissement	:	dépenses	133 602.91
		recettes	133 602.91

Fonctionnement:		dépenses	326 980.90
		recettes	326 980.90

Budget forêt :

Investissement	:	dépenses	41 170.84
		recettes	41 170.84

Fonctionnement	:	dépenses	117 103.00
		recettes	152 935.32

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le vote des budgets.

Emplois d'été 2016 :

Le conseil décide à l'unanimité de créer deux emplois d'été d'une durée de deux semaines (semaine 29 et 30).

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget général 2016.

5. AFFECTATION DES RESULTATS

BUDGET GENERAL	résultat de l'exercice 2015	résultat de clôture 2015	chiffre pour affectation du résultat	chapitre d'affectation
Investissement	43 125.86	-22 772.91	-22 772.91	001 dépense et 1068 recette
Fonctionnement	38 931.02	106 303.81	106 303.81	
TOTAL I	82 056.88	83 530.90	83 530.90	002 recette
BUDGET FORET				
Investissement	138.00	1 032.84	1 032.84	001 recette
Fonctionnement	-7 932.92	88 995.32	88 995.32	002 recette
TOTAL II	-7 794.92	90 028.16	90 028.16	
TOTAL I + II	74 261.96	173 559.06	173 559.06	

Le conseil accepte l'affectation des résultats.

6. TRAVAUX 2016

Plusieurs travaux, déjà discutés préalablement, seront prévus en réalisation en 2016.

Ainsi, il devient urgent de mettre en conformité et de remplacer 2 armoires électriques qui gèrent l'éclairage public. L'ensemble du circuit d'éclairage public est géré à ce jour par cinq armoires. Après un diagnostic de ces installations, il se trouve qu'une rationalisation est possible avec dorénavant trois armoires qui gèreraient le tout. Un devis de la société Ganter Sireg de 9 228 € HT est présenté et accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

L'installation de l'éclairage public dans la rue principale date des années cinquante.

La rénovation d'une première tranche est à l'étude avec l'utilisation des lampes à led avec possibilité de réduction de la consommation durant les heures de nuit (23 h à 5 h). Des appels d'offres seront lancés pour sélectionner les entreprises.

La toiture de la maison forestière (tuiles + gouttières + isolation des combles) sera réalisée en 2016.

Un devis présenté par l'entreprise Naviliat pour un montant HT de 17 622.49 € a été accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

7. MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ

Le syndicat départemental d'électricité et de gaz a délibéré sur l'adoption des nouveaux statuts ainsi que de l'adhésion de la communauté de communes de la vallée de Villé au syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification des statuts ainsi que la nouvelle adhésion.

8. PROJET FERME AUBERGE DU GRUNHOLZ

Monsieur le Maire demande à M. Erny, gérant de la ferme du Grünholz, de quitter la salle durant le débat de ce point.

Le conseil municipal, en date du 24 septembre 2015, a donné un avis favorable pour le projet d'une ferme auberge au Grünholz.

Pour la constitution du dossier économique de ce projet, la ferme du Grünholz doit acquérir du terrain communal (environ 50 ares) situé près de l'exploitation existante et connaître le coût de ces terrains.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'adopter le même principe utilisé en 1996 lors de la délibération pour la vente des terrains. Il propose une superficie de 6 ares pour du terrain constructible et le reste en terre agricole.

Après discussion, une fourchette de prix de 4000 € à 6000 € l'are a été retenue pour le terrain.

Cette fourchette de prix devra être confirmée par le service des domaines qui sera sollicité pour cette affaire.

Le terrain agricole est fixé à 50 € l'are.

M. Erny rejoint le conseil municipal après les débats sur ce point.

9. ACHAT PARCELLE DE TERRAIN

Madame Bott, propriétaire de deux parcelles de forêt à Mitzach, a accepté l'offre proposée par la commune, à savoir 15 € l'are.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition de ces terrains, à savoir une parcelle de 18.42 et l'autre de 19.82 ares et autorise M. le Maire à signer l'acte notarié.

10. DESOLIDARISER L'APPARTEMENT DU BATIMENT DE LA SALLE DES FETES AVEC LA PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

La salle des fêtes construite en 1956, a subi de gros travaux de modification et de rénovation en 2006.

Lors de ces travaux, l'appartement qui se trouve à l'étage de cette salle a été complètement désolidarisé de la salle des fêtes. Un seul accès à cet appartement est existant depuis l'extérieur.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'entériner la désolidarisation de cet appartement par rapport à l'ERP.

11. DIVERS

Monsieur le Maire relève l'élection à la présidence du club vosgien de la vallée de la Thur de madame Marie-Thérèse Bourgeois, citoyenne de Mitzach. Il lui souhaite beaucoup de satisfaction et de succès dans ses nouvelles fonctions.

Monsieur le Maire fait part de très nombreux remerciements :

- du club vosgien pour la mise à disposition de la salle pour l'assemblée générale et pour le vin d'honneur offert par la commune ;
- de Mme Hans Mathilde pour l'attention de la municipalité à l'occasion de son 90^{ème} anniversaire ;
- de M. et Mme Hagenbach pour la fête de Noël ;
- de M. et Mme Knibiely pour l'attention de la municipalité à l'occasion de leurs noces d'or ;
- de la ligue contre le cancer, la conférence St-Vincent de Paul de Saint-Amarin, le club vosgien, delta vie, apamad pour les subventions versées par la commune en 2015.
- La journée de travail 2016 est fixée au 14 mai.

Séance levée à 22h30.

FRANCK	Bernard	Maire	
GUILLEMAIN	Pierre	Adjoint au Maire	
BRINGARD	Roger	Adjoint au Maire	
COMPERE	Jean-François	Conseiller Municipal	Procuration à Mme Rothra
BRECHBIEHL	Christiane	Conseillère Municipale	
LERCH	Christophe	Conseiller Municipal	Procuration à M. Bringard
ERNY	Michel	Conseiller Municipal	
JAEGY	Sébastien	Conseiller Municipal	
RIETH	Florence	Conseillère Municipale	
ROTHRA	Marie-Jeanne	Conseillère Municipale	
WILHELM	Marion	Conseillère Municipale	Absente excusée